Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260519-AR190526004-AR

DEPARTEMENT-REGION DE MAYOTTE

Direction Générale Adjointe
Santé et Solidarités
(DGA-SS)

Direction de la Protection de l'Enfance

DÉPARTEMENT - RÉGION
MAYOTTE
www.mayotte.fr

ARRETE N°004/DPE/SHTC/DGA-SS/2026

Relatif à la composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projets social ou médico-social, chargée de l'examen des projets relevant de la compétence exclusive du Département (Art. R313-1 CASF)

Le Président de l'Assemblée de Mayotte,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.313-1 à L.313-8 et R.313-1 à R313-6-4 relatif à la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social ;

Vu le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010, modifié par le décret n°2014-565 du 30 mai 2014, relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2014-1407 du 26 novembre 2014 portant extension et adaptation du code de l'action sociale et des familles au Département de Mayotte ;

Vu la délibération n°DL_AP2021 0197 du 01 juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur OUSSENI Ben Issa, Président du Conseil départemental de Mayotte ;

Vu la circulaire n°DGS/58/434 du 28 décembre 2010 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Sur proposition du Président de l'Assemblée de Mayotte,

ARRETE

Article 1
La commission d'information et de sélection d'appel à projets social ou médico-social de Mayotte prévue à l'article R.313-1du code de l'action sociale et des familles, est composée comme suit :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260519-AR190526004-AR

Membres avec voix délibérative

- **Au titre de représentants du Département-Région de Mayotte**

Titulaires :

- Monsieur VELOU Madi Moussa, Vice-président chargé de la santé, des solidarités et de l'action sociale ;
- Madame ISSA Echati, Conseillère départementale ;
- Madame HALIDI Amani, Directrice de la Protection de l'Enfance ;
- Monsieur Combo Abdallah COMBO, Directeur de l'Autonomie et des Prestations Sociales ;

Suppléants :

- Monsieur NADJAYEDINE Sidi, Conseiller départemental ;
- Madame SAID Nadjma, Conseillère départementale ;
- Madame BAOU Nassimia, Cheffe de service adoption ;
- Madame MAOULIDA MDERE Fatima, cheffe de service autorisation et tarification des services d'aide à domicile.

- **Au titre de représentants d'usagers**

Titulaires :

- Mme SAID BACAR Fatima, secrétaire adjointe de la fédération mahoraise des associations des personnes âgées et retraités (FMAPAR) ;
- Mme YOUSSOUF Raoudhoiti, Secrétaire générale de l'ADAPEI Mayotte ;
- Madame SOILIHI Laïka, Présidente de l'Association Départementale d'Entraide pour les Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE) ;
- Madame HAFIDHOU Antufaty, Vice-Présidente de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) Mayotte ;

Suppléants :

- Monsieur SAID Rachidi, secrétaire adjoint de la fédération mahoraise des associations de personnes âgées et retraités (FMAPAR) ;
- Mme Houdhayati MOGNE MALI, Présidente de l'ADAPEI Mayotte ;
- Monsieur ALI AHMED El-Enrif, trésorier de l'Association Départementale d'Entraide pour les Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE) ;
- Monsieur ALI Nizary, Président de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) Mayotte ;

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260519-AR190526004-AR

Membres avec voix consultative

- **Au titre de personnalités qualifiées en raison de leurs compétences dans le domaine de l'appel à projet :**

- Madame VIATOR Patricia, Directrice Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Mayotte (DTPJJ) ;
- Madame Nafissata Binti MOUHOUDHOIRE, Directrice de la DEETS ;

- **Au titre des personnels de la collectivité en qualité d'experts dans les domaines techniques, comptables ou financiers :**

- Madame SALIM Aina, Directrice des affaires européennes ;
- Madame SAID MNEMOI Moitsoumou, Responsable de la cellule inspection et contrôle des ESSMS ;
- Monsieur AHMED Ben Abdillah, chargé de mission au sein de la DGA Santé et Solidarité ;
- Monsieur ANTOISSI Abdou-Lihariti, chargé de projet, au sein de la Direction de l'Action Sociale Territorialisée ;

Article 2
Le Directeur Général Adjoint chargé du pôle Santé et Solidarités participe à la commission avec voix consultative.

Article 3
Les membres à voix consultative mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté, dont la participation dépend de la nature de l'appel à projet, sont désignés et convoqués, en tant que besoin, pour chaque appel à projets, par le Président de l'Assemblée de Mayotte.

Article 4
La durée du mandat des membres de la commission est de trois ans (3 ans), à compter du 1er mai 2026.

Article 5
L'arrêté du 25 septembre 2023 relatif à la composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social, chargée de l'examen des projets relevant de la compétence exclusive du Département (Art. R.313 -1 CASF), est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260519-AR190526004-AR

Article 6

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département-Région de Mayotte.

A Mamoudzou, le 19/05/2026

Pour le Président de l'Assemblée de Mayotte
Et Par Délégation

Le Président de
l'Assemblée de Mayotte

Ben Issa OUSSENI

ASSEMBLÉE DE MAYOTTE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE